AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 115 F



BULLETIN TECHNIQUE "GRANDES CULTURES" N° 8

(56) 86.22.75

MERCREDI 29 Août 1984 (n° 15 dans la série)

MAIS, PRAIRIES DE GRAMINEES

Noctuelles défoliatrices

■ Aucune infestation d'Autographa gamma sur épi de maïs n'est actuellement observée dans les secteurs exposés à ce parasite.

■ Par contre les populations de Cirphis actuellement présentes en maïs mal désherbé (10 à 30 % des pieds hébergeant au moins une chenille), et en prairies de graminées (souvent plus de 5 chenilles/m2) sont à surveiller régulièrement; en prairie, une intervention est à réaliser lorsque le seuil de 10 à 20 chenilles/m2 (1) (selon la vigueur des graminées) est noté, comme cela est couramment le cas actuellement en Pyrénées Atlantiques. En maïs doux et production de semences, une pullulation peut de même motiver un traitement (à réaliser alors dans les plus brefs délais).

Rappelons que les zones les plus exposées en Aquitaine sont : la Haute Lande, le Tursan, la Chalosse, le Bassin de l'Adour, plus exceptionnellement les palus en bordure de Garonne, Gironde et Dordogne.

Produits utilisables :

- Dipterex 80 : 1,5 à 2 kg/ha
- Drifène AP ou Ekadine PE : 3,5 à 4 l/ha
- Pyréthrinoïdes liquides autorisées contre la pyrale du maïs, aux mêmes doses.

On évitera toute irrigation dans les 72 heures suivant l'intervention.

Sésamie

Le second vol est terminé depuis une dizaine de jours. Les infestations des larves issues de ce vol sont maintenant détectables ; les taux d'attaques semblent bien moins importants que l'an passé. Toute intervention réalisée actuellement interviendrait trop tard pour être efficace (voir bulletin n° 6 du mercredi 25 juillet 1984).

(1) Lors du comptage, on s'attachera à rechercher les chenilles en examinant le sol en surface entre les touffes d'herbe.

.../...

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n° 1859 AD
ISSN n°313244253.000016
Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

COLZA

Traitement fongicide des semences

La prévention contre les champignons responsables de fontes de semis (destruction des jeunes plantules) est possible en se procurant des semences traitées avec l'un des produits suivants :

Matière active	Dose de M.A. en g/q de semences	Champignons combattus
Captane	120 à 240	Alternaria
Silicate de Métoxy-éthyl mercure	3,75	Alternaria-Phoma (*)
Oxyquinoléate de cuivre	37,5	Alternaria
Thirame	120 à 240	Alternaria-Phoma (*)

(*) La présence, endémique dans la région, de Phoma devrait faire préférer ces deux matières actives.

Grosse altise - charançon du bourgeon terminal

La tardivité et la faible importance des vols en Aquitaine ne justifie pas que l'on axe le raisonnement des traitements de sol ou de semences sur ces deux parasites. En cas d'infestation exceptionnelle de larves en automne ou hiver, une pulvérisation de pyréthrinoïde liquide peut être envisagée (suivre les Avertissements).

Larves de Tenthrèdes

L'automne 83 nous a montré que ce parasite pouvait pulluler brusquement autour de la mi-octobre. Ce parasite est maîtrisé de façon satisfaisante par un traitement de micro-granulés au semis (Curater 9 kg à PC/ha, Counter 2 G à 10 kg PC/ha, Dacamox 5 G à 9 kg PC/ha) ou une pulvérisation en végétation dès détection de la présence massive de larves avec cyperméthrine à 25 g MA/ha, deltaméthrine à 7,5 g MA/ha, fenvalérate à 50 g MA/ha, parathion à 350 g MA/ha (600 g MA/ha en poudrage), ou phosalone à 1200 g MA/ha.

DESHERBAGE

LA TECHNIQUE DE BASE EST L'UTILISATION DE DESHERBANTS AU MOMENT DU SEMIS. (pré-semis, post-semis prélevée).

Depuis la campagne précédente pratiquement pas de nouveautés ni dans les produits ni dans les préconisations.

.../...

RAPPEL DE QUELQUES GRANDES LIGNES DU DESHERBAGE

■ Les graminées annuelles, telles que vulpin , paturin, ray-grass, sont assez bien maîtrisées par les produits de pré-semis ou prélevée. Mais les repousses de céréales et la folle-avoine leur échappent souvent.

Par contre, la majorité des dicotylédones ne peuvent être contrôlées que par ce type de désherbage, car la plupart des produits utilisables en post-levée n'ont qu'une efficacité limitée contre ces adventices.

■ Le choix de l'herbicide à utiliser sera fonction :

- de la préparation du sol : L'efficacité des produits de pré-levée et plus encore des produits de pré-semis, dépend étroitement de la qualité de la préparation du sol. L'incorporation est considérée comme une façon culturale, et elle doit permettre un bon positionnement du produit ; ni trop enfoui car trop "dilué" et moins efficace, ni trop en surface car risque de disparition. La réalisation de cette incorporation doit tenir compte de l'herbicide utilisé car les profondeurs varient (tenir compte des indications de la firme).

- des espèces dominantes susceptibles d'envahir la parcelle.

(Voir tableau au verso)

PROCESSIONNAIRE DU PIN

Pour la protection des pins contre ce ravageur, appliquer un traitement à partir du 3 septembre dans les zones littorales et du 10 septembre dans les autres zones. Utiliser le Bacillus thuringiensis (Bactospéine, Dipel, Thuricide) ou le diflubenzuron (Dimilin).

.../...

HERBICIDES UTILISABLES

	Matière active	Spécialité Commerciale	Dose/Ha de spécialité	Observations
PRE - SEMIS	diallate	AVADEX	3,5 à 4 L	. Incorporation immédiate après application . Actif uniquement sur graminées . Dose de 4 L si folle-avoine et repousses céréales.
	trifluraline	TREFLAN E.C.	2,5 L	. Incorporation immédiate après épandage . Actif sur graminées, sauf repousses de céréales . Actif sur dicotylédones
	napropamide	DEVRINOL	2 à 2,5 kg	. Incorporation superficielle dans les 2 jours (sauf si pluies importantes) . Actif sur graminées : sauf folle-avoine et repousses céréales . Actif sur dicotyléondes : dont GAILLETS, MATRICAIRES . La dose de 2,5 kg est une dose maximum à n'utiliser qu'en sol argileux (+ 25% argile) (risque phytotoxicité sur la culture suivante)
	nitralin + napropamide	ZULAN FULTON	2,5 kg	. Incorporation superficielle dans les 2 jours . Actif sur graminées : (proche de napropamide) . Actif sur dicotylédones : dont MATRICAIRES
PRE-SEMIS OU PRE-LEVEE	butam	COMODOR	4 à 5 L	. En pré-semis, incorporation uniquement si sol pierreux . Actif sur graminées : 5 L en pré-semis si risque repousses de céréales . Actif sur dicotylédones.
PRE-LEVEE	dimétachlore	TERIDOX	2 à 3 L	. Risque de phytotoxicité (surtout en terres légères) utiliser 2 L . Actif sur graminées : sauf folle-avoine, repousses céréales . Actif sur dicotylédones : dont MATRICAIRES, CAPSELLES.
	métazachlore	BUTISAN S	2,5 L	. Sur sol bien préparé (sinon risque de phytotoxicité) . Utilisation préférable immédiatement après le semis ; possible jusqu'à 3 jours après . Très bonne efficacité herbicide : graminées , sauf repousses céréales et folle-avoine . Actif sur nombreuses dicotylédones : dont MATRICAIRES, CAPSELLES. Pour la prochaine campagne la Société préconise cette spécialité en post-levée (2,5 - 3 L) au stade 1 F vraies du colza, dans certaines situations de type de sol et (ou) de mauvaise préparation des terres. Pas de renseignements.

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702-65 X
Publication périodique
Inscription à la CPPAP n° 1859 AD
ISSN 0233-4253 00014
Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD